

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Août

INFORMATIONS

M. FÉLIX FAURE EN BRETAGNE

M. Félix Faure est arrivé mardi à 8 h. 30 du matin à St-Malo.

On lui a fait un accueil chaleureux.

Un individu a crié : « A bas le Président ! Vive la Royauté ! » Cet incident est passé presque inaperçu.

Au cours des réceptions, le curé doyen a affirmé le patriotisme du clergé malouin et sa déférence pour les autorités civiles.

M. Félix Faure a répondu qu'il était heureux, en arrivant sur la terre bretonne, d'entendre exprimer ces sentiments.

Les sénateurs et les députés conservateurs n'assistaient pas aux réceptions.

LE TZAR EN FRANCE

On lit dans la *Paris* :

Bien qu'il n'ait pas été annoncé officiellement, le voyage du tzar en France est décidé.

Nicolas II se rendra à Vichy, le 18 septembre prochain. M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, revenu du Havre hier matin, où il était allé conférer à ce sujet avec le Président de la République, partira demain pour Vichy.

Nous tenons de sources sûres que le voyage de M. Hanotaux a pour but d'activer les préparatifs de réception de l'empereur de Russie, ainsi que le règlement du cérémonial diplomatique qui devra être observé pendant le séjour que le tzar fera dans cette ville d'eaux.

Le gouvernement a été avisé depuis quelque temps de ce voyage, mais il a été convenu de ne le rendre officiel qu'au dernier moment. Toutefois la ville de Vichy a déjà commencé ses préparatifs.

Le journal *le Nord*, dont on connaît les attaches avec la chancellerie russe, publie la note officielle qui suit :

Les bruits les plus contradictoires courent depuis quelques jours, au sujet du prochain voyage impérial à l'étranger. Certains journaux vont jusqu'à préciser la date du départ de l'Empereur, et d'autres désignent les localités où Sa Majesté se rendrait.

Nous sommes en mesure de déclarer que le voyage de S. M. l'Empereur est décidé en prin-

cipe, mais que rien encore n'a été arrêté définitivement quant au jour du départ du souverain et surtout à la date de son arrivée dans telle ou telle capitale. Ce que nous savons positivement et que nous sommes heureux de pouvoir redire, c'est que S. M. l'Empereur Nicolas Alexandrovitch visitera certainement la France.

Ajoutons que le voyage du Zsar en Europe est certainement décidé, attendu que le Conseil municipal de Vienne a voté hier un crédit de 25,000 florins pour la décoration des rues où l'empereur de Russie doit passer en arrivant dans la capitale de l'Autriche.

Le départ de Li-Hung-Tchang

Le premier ministre de l'empereur de Chine a quitté la France, dimanche, pour se rendre à Londres, après avoir passé un jour au Havre, où se trouve le Président de la République.

Un incident comique s'est produit au moment de l'arrivée de Li-Hung-Tchang au Havre.

Le préfet de la Seine-Inférieure, M. Heudlé, et les autorités de la ville attendaient Son Altesse pour la saluer, sur le quai de la gare.

Li-Hung-Tchang avait subitement décidé, à quelques kilomètres du Havre, de déjeuner dans le wagon-restaurant attelé à son train.

A l'entrée en gare du Havre, le repas était à peine commencé et Li-Hung-Tchang s'est refusé à l'interrompre. Et sorte que Li-Hung-Tchang a continué son repas sans se hâter, à la grande joie des curieux qui regardaient « le Chinois » manger à l'aide de ses baguettes en bois.

Et quand, enfin, il a terminé, Li-Hung-Tchang apparaît, serre les mains des personnages chargés de lui présenter les souhaits de bienvenue, et est conduit à l'hôtel Frascati, où des appartements avaient été retenus.

A propos de cet incident, nous lisons ce qui suit dans la *Republique Française* :

« J'imagine que le préfet de la Seine-Inférieure et les autorités du Havre auront fait une grimace justifiée en croquant le marmot devant le wagon où Li-Hung-Tchang, attablé, achevait tranquillement de croquer son déjeuner.

Je ne crois pas cependant qu'on puisse considérer ce manque de courtoisie de l'ambassadeur chinois comme prémédité et lui en vouloir une minute. De même qu'il allumait placidement sa pipe à la table de la reine des Belges et qu'il se montrait un peu bruyant dans la tribune présidentielle, à Longchamps,

de même Li-Hung-Tchang aura trouvé très naturel de faire attendre un préfet qu'il considère peut-être comme un mandarin d'ordre inférieur.

« Un souverain européen ne le ferait pas dira-t-on. Tout au moins s'excuserait-il. Certes, mais un ambassadeur chinois n'est pas un européen.

« Les orientaux ont un sans-gêne particulier qui n'a rien à voir avec le savoir-vivre occidental.

« On se rappelle l'aventure de Nasser-Eddin déjeunant chez le prince de Galles, en 1873, lors de son premier voyage en Europe. Aux asperges, le Shah mange la pointe de la première qu'il prend dans son assiette et jette le reste derrière lui par-dessus son épaule. Que fait le prince de Galles ? Il réfrène son envie de rire et, très sérieusement, imite son hôte. Les convives anglais suivent l'exemple avec un à-propos parfait et bientôt les queues d'asperges jonchent le tapis par douzaines. Jamais Nasser-Eddin ne se douta de l'énormité qu'il avait commise,

« Nous aussi, nous plions notre étiquette aux nécessités de la situation et nous excusons volontiers les fautes par ignorance.

« Il n'en fut pas toujours ainsi pourtant et les ambassadeurs orientaux avaient moins beau jeu sous Louis XIV, s'il faut en croire cette curieuse lettre adressée au Roy par M. de Lionne, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il y est question d'un Turc envoyé du Sultan :

« Suresnes, 13 octobre 1669.

« Le sieur de la Gilbertie m'ayant écrit de Lyon pour me demander où il mènerait des cendres le Turc qu'il conduit, ces Messieurs et moi avons estimé qu'il ne fallait pas le mettre à l'hôtel des Ambassadeurs, ne sachant pas même s'il a véritablement cette qualité dans ses lettres de créance, et comme d'ailleurs nous avons jugé que l'on lui a fait plus d'honneur qu'il ne convenait dans toute sa route, dont les Turcs prennent après avantage comme d'une espèce d'inégalité que nous établissons nous-mêmes, il ne fallait pas continuer dès lors la même conduite, et nous avons tous trois été d'avis de le faire arrêter à Fontainebleau jusqu'à l'arrivée de votre Majesté, où il aura occasion de voir la magnificence de cette maison royale, ne l'y logeant pas pourtant, mais dans les hôtelleries du bourg, et parce que la chose pressait, j'ai écrit en cette conformité, au dit sieur de la Gilbertie. Si Votre

inspérée.

Réguliers Chinois et pavillons blancs s'enfuient dans la direction des mines de charbon.

Tout à coup un tumulte éclate, comme un dernier écho de la bataille.

C'est Maluni qui traîne un homme sanglant, défiguré, méconnaissable, les vêtements en lambeaux : Dubulle dont il s'est emparé.

Cinq ou six zéphirs qui poussent des cris de mort veulent le lui arracher pour le fusiller séance tenante. Ils ont reconnu un Français et, tout de suite, ils ont soupçonné une partie de la vérité.

— A mort le traître, à bas l'espion !

— Avez-vous bientôt fini de bruller, tas d'entêtés, s'écrie Maluni, impuissant à défendre son prisonnier.

Et comme deux zéphirs avaient déjà saisi Dubulle par ses vêtements, il se fâcha.

— A bas les pattes, puisqu'on vous dit que ce n'est pas pour votre nez, tas de charpardeurs.

Une rixe allait s'en suivre.

— Qu'est-ce ? demanda l'officier qui commandait maintenant.

Maluni lui dit quelques paroles à voix basse.

— C'est bien, fit-il, qu'on le conduise au camp, l'amiral décidera de son sort.

Savreux maintenant est étendu sur son lit, pâle, exangue, toujours inanimé.

Un médecin penché sur lui cherche à surprendre un indice de cette vie qui semble s'être écoulée par tant d'horribles blessures.

Courbet, descendu à terre dès qu'il a connu le résultat de l'engagement et l'affreux état du jeune homme,

« Majesté ne l'approuvait pas, il sera aisé de le faire avancer où elle l'abandonnerait.

« (En note) : Le roi approuve l'ordre que vous avez donné au sieur de la Gilbertie. »

« Quelle distance entre le Grand-Hôtel de Li-Hung-Tchang et l'hôtellerie de ce Turc au bourg de Fontainebleau ! »

Une Nouvelle

Une agence télégraphique annonce que Monsieur le duc d'Orléans publiera un Manifeste à l'occasion de son mariage, et prétend même en connaître déjà le contenu. Le Prince « s'appuierait sur ses nouvelles relations de famille avec la Maison d'Autriche pour promettre la révision du traité de Francfort ! »

Nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes loin d'être renseigné et que nous ignorons absolument les intentions de Monsieur le duc d'Orléans au sujet d'un Manifeste quel qu'il soit.

Questions budgétaires

De la *Politique coloniale* :

« Le ministre des colonies sait-il que l'un de ses gouverneurs, rentré en France depuis quelques mois, aurait poussé la passion du collectionnement jusqu'à rapporter, aux frais de l'Etat, vingt-sept tonnes de produits spéciaux et variés, emballés sous l'étiquette : « Mobilier du gouverneur ? »

« Sait-il que ce même fonctionnaire aurait exigé une réquisition de passage gratuit de première classe pour une personne de sa suite qui n'y avait aucun droit !

« Sait-il enfin que dans ce même gouvernement l'on pratiquait avec tant d'apreté la politique de l'économie, que les produits du jardin potager entretenu aux frais de la colonie étaient vendus au profit du gouverneur ? »

Affaires coloniales

Le Ministre des Colonies a reçu une dépêche annonçant que le paquebot *Stamboul* est parti le 2 août de Dakar, portant avec lui les restes du colonel Bonnier et de ses malheureux compagnons : les officiers Tassard, Regard, Grall, Lespieau, Huguency, Livrelli, Bouveret, Garnier et Lenoir ; l'interprète militaire Akloudi ; les sous-officiers Etesse et Gabriel.

Le *Stamboul* est attendu à Marseille vers le 12 ou le 13 août.

La population en France

Les résultats définitifs du dénombrement effectué le 29 mars dernier, sont, à l'heure actuelle, tous connus.

se tient à son chevet.

Les bras croisés sur la poitrine, il épie anxieusement d'un œil voilé de larmes les impressions qui se reflètent sur la figure du médecin.

— Eh bien ? demanda-t-il au bout d'un instant, d'un ton angoissé.

— Il vit, répond le médecin en se redressant, mais il aura de la chance s'il en réchappe.

— Pauvre enfant, murmure l'amiral, aurait-il trouvé ce qu'il est venu chercher. Ainsi il est perdu ?

— Il est extrêmement faible, il a perdu du sang en abondance, c'est là ce qui m'inquiète.

La blessure du front est plus horrible à voir que dangereuse et, par bonheur, celle de la poitrine n'est pas aussi grave que je le craignais.

La balle a dévié grâce à ce médaillon que le lieutenant portait dans la poche de sa vareuse.

En même temps le major tendait à Courbet une exquisite miniature dont l'enveloppe métallique était faussée.

— C'est sa mère, fit l'amiral avec émotion, je l'ai connue une sainte femme ! Puisqu'elle l'a protégé, elle achèvera sa mission, Dieu l'écouterait et ne voudra pas que son enfant meure.

Le médecin eut un hochement de tête désespéré qui n'échappa pas au commandant de l'escadre.

— Mais, dit-il, puisque vous m'affirmez que les blessures ne sont pas graves ?

Le major s'approcha de l'amiral et, à voix basse, comme s'il eut craint de laisser entendre ses paroles à l'officier mourant.

— Le bras gauche est perdu, cassé à deux places par des balles, haché, déchiqueté en dix endroits par des coups de sabre.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 42

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VIII

Le lieutenant Chopard

Et de l'autre côté de cette barrière épaisse de branches et de troncs d'arbres que les nôtres viennent de franchir d'un élan irrésistible, la mêlée recommence.

Les Chinois sont délogés, mais ils se défendent avec l'énergie du désespoir.

Une décharge bien nourrie accueille les nôtres ; Savreux blessé à l'épaule, chancelle et tombe.

Mais presque aussitôt il se relève, et courant à l'officier ennemi qui porte le drapeau, une grande loque jaune avec des bêtes fantastiques et des dragons monstrueux, il saisit la hampe de la main gauche, tandis que de la droite il cherche à frapper son adversaire.

A ce moment, un coup de sabre lui ouvre le front, une balle lui fracasse le bras qui tient la hampe du drapeau, une autre lui traverse la poitrine et le renverse.

Des mots viennent à ses lèvres :

— En avant ! Vive la France ! Louise ! mon Dieu !

Chopard, à quelques pas aux prises avec quatre Chinois, n'a pas vu le danger que court Savreux, mais il entend son cri.

Il pousse un rugissement terrible, force ses assaillants à reculer et bondit jusqu'au corps de l'officier.

Il se penche rapidement sur lui ; dans son regard brillent des lueurs méchantes.

— Son sabre servira à le venger, gronde-t-il.

Mais la main de Paul serre l'arme avec tant de force qu'il ne peut la lui ravir.

Il se redresse et, la mine féroce, la pâleur aux joues, du sang aux mains, il pousse un cri qui n'a rien d'humain.

A cet appel, Maluni accourt ; il voit son lieutenant à terre, inanimé, il grince des dents, une rage folle s'empare de lui, il se rejette dans la mêlée comme un tigre altéré de sang.

D'un revers de son sabre Chopard a fendu la tête de l'officier qui défend l'étendard chinois dont il s'empare.

Penché sur le corps de Savreux, il le roule dans les plis du drapeau et le soulevant dans ses bras d'athlète, essaie de l'emporter.

A son tour une balle l'atteint en plein front ; il tombe lentement, sans un cri, sans un geste, comme un chêne frappé par la cognée du bûcheron, entraînant avec lui dans sa chute, le corps de Paul.

Les Chinois vont reprendre courage, mais par dessus la haie des retranchements apparaissent les chapeaux goudronnés des marins de *Bayard* qui, de quelques coups de leurs terribles haches d'abordage, achèvent l'œuvre commencée par Savreux.

Les Français sont maîtres des premiers ouvrages de défense de la forteresse de Kelung. C'est une victoire

La population constatée en France, comme présente le 29 mars 1896, s'élève à 33,228,969 personnes. Lors du précédent dénombrement, effectué le 12 avril 1891, 38,095,150 avaient été recensés. L'augmentation sur 1891 n'est donc que de 133,819 personnes. Cette augmentation est due presque exclusivement à l'accroissement des centres urbains. Les augmentations portent sur 24 départements seulement, les diminutions, au contraire, s'étendent sur 63 départements et principalement sur les communes rurales.

Il y a eu parfois diminution dans l'ensemble du département, lors même que la population des villes ou localités industrielles de ces départements s'est accrue. Tel est le cas, dans le Gard, la Haute-Garonne. Dans les départements où la plus forte augmentation a été constatée, nous relevons la Gironde, 18,874.

Dans les autres départements dans lesquels l'augmentation de la population est moins sensible que tous les précédents, nous relevons les noms suivants : l'Hérault et la Haute-Vienne. Dans ces départements, l'augmentation est inférieure à 10,000 habitants. Dans tous les autres départements, il y a diminution de la population. Les diminutions les plus sensibles ont été relevées dans le Lot, 14,452 ; la Dordogne, 13,256 ; le Gers, 13,123 ; la Haute-Garonne, 12,761 ; l'Aveyron, 11,353.

INCIDENT A LA FRONTIÈRE

Barcelonnette, 3 août.

Un regrettable incident de frontière cause en ce moment une véritable irritation dans la vallée de Barcelonnette.

Les carabinieri italiens de Largentière ont, vendredi, arrêté trois français qui avaient franchi le col. L'un d'eux, négociant à Digne, avait voulu visiter le lac de la Madeleine ; il fut obligé de repasser la frontière, bien qu'il eut justifié de son identité.

Les deux autres, en excursion également, regrettent l'ordre de repasser la frontière, et ils s'y conformaient, lorsqu'ils furent rappelés, arrêtés et conduits par les alpins à Largentière.

Après interrogatoire, un des excursionnistes, employé des contributions indirectes à Digne, fut reconduit à la frontière, mais le second, soldat d'infanterie de marine à Cherbourg, en congé de convalescence chez ses parents, à Meyronnes, a été maintenu en état d'arrestation, quoique malade.

La population ne s'explique pas que, en pleine paix, des français, traversant la frontière, soient l'objet de pareilles attaques qui ressemblent singulièrement à des provocations. Chaque jour, les italiens viennent en France, ils travaillent librement dans le pays sans que personne les inquiète. On se plaint à penser que les représentations nécessaires seront faites au gouvernement italien et que, dans le cas particulier de l'arrestation effectuée sans droit, des ordres immédiats seront donnés pour que notre malheureux compatriote soit relâché.

Les Anarchistes Berlinoises

On télégraphie de Berlin.

Les anarchistes berlinois ont organisé une réunion afin de protester contre l'exclusion de leur parti des séances du congrès de Londres.

Le compagnon Spohr a tonné contre la dictature des socialistes allemands « devenus, dit-il, pis que les conservateurs et abandonnant les grévistes auxquels ils refusent des subsides. »

Il faudrait opérer l'amputation immédiatement et je n'ose pas, il est si faible que j'ai peur qu'il me passe entre les mains.

— Oh ! quelle horeur que la guerre, quelle atroce folie ! fit Courbet.

Derrière lui, dans un coin de la chambre voilée d'ombre, il entendit un bruit de sanglots.

Il se retourna brusquement.

C'était Maluni, sombre, les traits contractés, qui pleurait comme un enfant.

— Tu l'aime donc bien ton lieutenant ? demanda-t-il.

— Si je pouvais seulement prendre sa place, sanglota et petit soldat.

— Tu es un brave garçon. Comment te nomme-tu ? — Maluni, mon amiral.

Courbet sembla chercher une minute dans sa mémoire où il avait déjà entendu ce nom.

— Je me souviens, fit-il, Saxeux m'a parlé de toi ; il parlait de déjà tu lui as sauvé la vie.

— Peuh ! une misère, mon amiral, ça ne vaut pas la peine d'en parler : un gros pot à tabac de Chinois qui voulait brûler les moustaches de mon lieutenant avec son pistolet.

— Et tu lui as cassé la tête ?

— Dame, oui, j'ai peut-être bien frappé un peu fort. Le commandant de l'escadre ne put s'empêcher de sourire à cette réponse naïve.

— Tu n'étais donc pas auprès de ton lieutenant, aujourd'hui ?

Maluni s'essuya rageusement les yeux.

— C'est bien ça qui me désespère et que je me reproche ; si je ne l'avais pas quitté, il serait sûrement encore solide au poste comme vous et moi.

Le compagnon Wiesental a ensuite traité Liebknecht de « vieille canaille. »

Les socialistes présents ont essayé de prendre la défense de leurs leaders, mais ils ont été fort maltraités et la réunion a voté, au milieu d'un tumulte indescriptible, une résolution flétrissant le « triumvirat socialiste Bebel, Liebknecht, Singer, traître à la cause du prolétariat. »

Annulation des élections municipales de Toulouse

Dans sa séance du 3 août, le conseil de préfecture de la Haute-Garonne a annulé les élections municipales de Toulouse.

La Condamnation de M. Calvignac

Hier, à 1 heure, la première chambre de la Cour d'appel a rendu son arrêt relatif à l'affaire Calvignac, poursuivi à raison des troubles qui faillirent ensanglanter Carmaux, le 14 juillet dernier.

M. Amilhau, président, a donné lecture d'un arrêt fortement motivé, justifiant pleinement la conduite de M. Sauvage, commissaire de police, et condamnant M. Calvignac, maire de Carmaux, à 100 fr. d'amende et aux dépens.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

AU LYCÉE DE CAHORS

ALLOCATION DE M. LE PROVISEUR

A LA DISTRIBUTION DES PRIX

Monsieur le Préfet, Mesdames, Mes chers amis,

Si j'ai demandé la parole après le maître sympathique et distingué dont vous venez d'applaudir la dernière et éloquente leçon ; si je retarde de quelques instants l'heure où une voix plus autorisée que la mienne vous rappellera les devoirs de demain, ce n'est point pour vous infliger un discours.

Je viens simplement, en deux mots, remplir un devoir de ma charge et satisfaire un besoin de mon cœur. On va récompenser votre travail et proclamer vos succès. Il me semble que je dois aussi à vos mères, que votre santé préoccupe d'abord, l'exposé sincère des améliorations qui ont été réalisées ici depuis dix-huit mois pour vous assurer toutes les garanties de bien-être, de salubrité et d'agrément qu'elles peuvent désirer.

Vous savez, Mesdames, dans quel état de vétusté, de délabrement se trouvaient les deux couvents juxtaposés dont on fit, il y a près d'un siècle, le lycée de Cahors, le lycée qui devait porter plus tard le nom de GAMBETTA. Des classes étroites, obscures, dont les fenêtres défendues comme au Moyen-âge par de lourds grilles, laissaient pénétrer à peine et furtivement quelques rayons de soleil ; des salles d'étude aux toits croulants, aux parquets disjointes et vermoulus, humides et froides en hiver, tristes en toute saison ; des dortoirs ouverts aux quatre vents du ciel, où parfois nos jeunes gens, surpris par l'orage, en plein sommeil, se levaient bravement et cherchaient dans les ténèbres un abri contre la tempête ; partout enfin l'aspect désolé des cloîtres et des cellules où l'on emprisonnait la jeunesse d'autrefois !

Je m'empresse d'ajouter que la vénérable mai-

son qui abrita tant de générations d'écoliers était pleine de souvenirs ou touchants ou glorieux que nous n'oublierons pas. Elle offrait de plus à vos enfants des avantages et des agréments appréciés et que d'ailleurs nous conserverons : de vastes cours, des jardins enviés, de magnifiques ombres, une exposition unique, grâce à laquelle sans doute les épidémies, — votre effroi, — s'arrêtent presque toujours à nos portes. Mais le temps, qui détruit tout, avait fait son œuvre. Une reconstruction, au moins partielle, s'imposait. Commencés au mois de mars 1895, les travaux se poursuivent avec activité, et bientôt, des vieux bâtiments, dont vous apercevez encore quelques vestiges, il ne restera plus qu'un souvenir. Ils auront fait place à des constructions élégantes, remplissant les conditions les plus minutieuses qu'imposent les lois de l'hygiène, parfaitement appropriées à tous les besoins de l'enseignement et de l'éducation physique modernes. Déjà les plus jeunes enfants occupent un nouveau dortoir, très vaste, très gai, admirablement éclairé, et dont l'aménagement vaut chaque jour à l'habile architecte les compliments les plus flatteurs. Ils ont leur préau couvert d'où l'on peut voir et regarder sans indiscretion les fleurs et les gazons de votre délicieuse promenade ; une salle d'étude et des classes spacieuses, garnies d'un mobilier scolaire complètement renouvelé. Dans quelques mois, je l'espère, leurs camarades plus âgés jouiront des mêmes avantages, et le vieux Lycée ainsi restauré, transformé et rajeuni, comptera au nombre des plus belles maisons de l'université !

C'est dans ce milieu riant et paisible que vous, les tout petits, les derniers venus de la chère famille, vous passerez les douces années de votre enfance et de votre prime jeunesse. C'est là que nous essaierons, par des soins vigilants, par une discipline intelligente et libérale, sans rigueur comme sans faiblesse, de justifier la confiance de vos mères. Mais, si vous êtes plus heureux que vos devanciers, n'oubliez pas à qui vous devez tant de bienfaits.

Vous les devez d'abord à l'Etat, au gouvernement de la République, dont la sollicitude est toujours en éveil quand il s'agit d'élever et d'instruire, de fortifier et d'armer pour la lutte cette jeunesse qui est l'espoir et la réserve de l'avenir ! Vous les devez à vos sénateurs, à vos députés qui ont plaidé votre cause avec l'énergie que donne la conscience du devoir accompli !

Aussi vous ne me démentirez pas si j'offre à M. le Préfet, pour sa bienveillance personnelle, l'hommage de votre respectueuse reconnaissance, et si je lui affirme que la République, dont il est parmi nous le premier représentant, peut compter sur votre entier dévouement.

L'Etat, mes amis, a beaucoup fait pour vous. Il ne pouvait pas tout faire. Nous avons dû demander à la ville de Cahors de larges et généreux sacrifices. La ville de Cahors n'a rien épargné, elle n'épargnera rien pour assurer au Lycée dont elle est fière la prospérité qu'elle mérite, la place qui lui appartient dans la région. Elle a voulu que le premier établissement public d'instruction du département fût digne d'elle, digne de vous, digne du plus illustre de ses fils. Monsieur le Maire, je suis certain d'être l'interprète des familles qui nous confient leurs enfants, des chers élèves qui m'entendent, de tous mes dévoués collaborateurs, en vous priant d'agréer pour vous-même, et pour messieurs les membres du Conseil municipal l'expression respectueuse de notre plus vive gratitude !

Et c'est ce terrible mal que je redoute précisément pour mon blessé après l'opération.

Maluni s'était approché du médecin.

— Je serais le garde-malade que vous cherchez, fit-il avec simplicité, et je vous le jure, si vous en rencontrez de plus à droit, vous n'en sauriez trouver de plus zélé. J'aime trop M. Saxeux pour ne pas vous aider de toutes mes forces à l'arracher des griffes impitoyables de la mort.

S'il suffisait de ma vie pour racheter la sienne, je vous la donnerais bien volontiers et je croirais encore vous devoir de la reconnaissance, il a été si bon pour moi.

Dire qu'il est là couvert de blessure et que je n'ai pas une égratignure, gronda-t-il. Les balles sont bêtes, ma foi !

Un sourire de bienveillance anima les traits calmes de l'amiral. Il saisit la main du soldat et la serra affectueusement.

— Tu es un bon et un noble cœur.

Puis se tournant vers le médecin :

— Confiez lui votre malade, major ; il ne saurait avoir de garde plus affectueux et plus zélé que ce brave garçon.

Il jeta un long et dernier regard sur le corps sanglant de son officier favori et gagna la porte.

Maluni le rappela timidement.

— Eh bien ! quoi ? Tu as quelques chose à me demander ?

Le petit soldat semblait hésiter ; l'audace et le courage qu'il avait déployés devant l'ennemi avaient subitement fait place à une grande timidité.

Il se gratta le front d'un air embarrassé et ne répon-

Vous avez encore, mes chers amis, d'autres bienfaiteurs. Je veux parler des généreux promoteurs, fondateurs de cette vaillante Association des anciens élèves qui, depuis 15 ans, n'a pas cessé de vous témoigner son ardente sympathie. Je n'ai point à rappeler l'énergie patiente et tenace que déploieront ceux qui président à ses travaux pour obtenir les crédits nécessaires à notre reconstruction. Je leur sais gré, comme vous, d'encourager vos efforts, de stimuler votre zèle en vous offrant chaque année des prix d'une grande valeur, en guidant vos premiers pas dans la carrière où vous entrez. Oh ! je sais encore que l'Association tient de son principe toutes les délicatesses et toutes les pudeurs. Je sais qu'elle n'est pas seulement l'amie de la prospérité : sa main qui vous tresse aujourd'hui des couronnes saurait demain, s'il le fallait, essuyer vos pleurs ! Mais je place au-dessus de tout cela les exemples, les exemples contagieux qu'elle vous lègue. Je ne puis louer ici, comme je le voudrais, tous ceux qui travaillent à l'œuvre commune. Mais comment ne pas rendre un public hommage à l'homme éminent qu'elle a choisi pour son président « au magistrat distingué qui, — disait un jour M. l'Inspecteur d'Académie, — la science la plus profonde du droit s'unit à une finesse et à un esprit dont nous goûtons chaque année les mêmes grâces toujours nouvelles ? » Comment oublier ce professeur honoraire que récompense la confiance de ses concitoyens, qui consacre à toutes les œuvres de bienfaisance et de philanthropie une activité que l'âge n'a point diminuée, un cœur qui ne vieillit pas ? Comment oublier ce maître vénéré, que vos pères ont connu et aimé, dont ils gardent un pieux souvenir, et dans la classe duquel peut-être Gambetta prit le goût de l'étude, la passion du travail et la flamme du patriotisme ? Comment enfin ne pas saluer avec respect l'homme de bien, le médecin qui, continuant la tradition paternelle, vous donne sans compter depuis quarante ans, son expérience, son dévouement, tout son cœur ?

Jeunes gens, il y a encore, dit-on, des philosophes chagrins et inquiets qui reprochent à la jeunesse de nos jours ses attitudes de désespérance et de désenchantement. Ils se trompent, ils ne vous connaissent pas ! Vous méprisez, n'est-il pas vrai, ces théories décevantes et funestes, qui sont prussiennes, mais qui ne sont pas françaises. Vous croyez encore à vos nobles destinées. Pour vous, le devoir, la liberté, le patriotisme ne sont pas de vains mots. Epris d'idéal, avides de justice et de progrès, vous serez, je n'en doute pas, les citoyens que la République attend, les hommes de bien que la société réclame, et après avoir reçu ici des palmes et des couronnes, vous mériterez de venir vous asseoir à votre tour sur les fauteuils d'où on les décerne. (Applaudissements répétés).

L' « Echo du Lot »

Nous souhaitons la bienvenue à un organe illustré intitulé *l'Echo du Lot* qui nous arrive en droite ligne de Paris et dont les directeurs et rédacteurs sont originaires de notre département.

Bienvenue et longue vie.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Pépau, directeur de l'hospice des Quinze-Vingts, à Paris, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

dit pas.

— Allons, fit Courbet en souriant, parle, j'espère que tu ne vas pas me demander le commandement de l'escadre ?

— Non, fit le soldat avec une gravité comique, vous tenez trop bien la place ; je voulais seulement savoir ce que vous allez faire de mon prisonnier.

— Tiens, mais tu as raison, je l'avais oublié. Eh bien ! qu'est-ce que tu en ferais à ma place, toi.

Maluni ne répondit pas, il leva ses deux bras et prit la position d'un homme qui épaula un fusil.

— Je t'entends, fit l'amiral et vais donner l'ordre de fusiller le traître séance tenante.

— Ah mais non, s'écria le soldat.

— Comment, non ?

— Dame ! il ne faut pas que la fête se passe sans mon lieutenant, ça lui fera plaisir de commander le peloton d'exécution et de voir la dernière grimace du brigand.

Courbet secoua la tête.

— Saxeux à l'âme trop grande, l'intelligence trop haute, pour souhaiter une pareille vengeance.

J'ai la conviction au contraire, que s'il pouvait implorerait la grâce de ce malheureux.

Le pardon des injures, l'oubli des offenses, c'est le propre des belles natures, la joie des esprits larges et droits. Le devoir des cœurs chrétiens. Ton lieutenant est de ceux-là.

Et si la grande armée des braves gens n'avait pas un peu partout de ces soldats d'élite, il n'y aurait pas trop de toute la vie pour se défendre, il y aurait toujours une moitié de l'humanité qui soupierait après la mort de l'autre.

(A suivre.)

Nécrologie

M. Henri de Roaldès, conservateur des hypothèques à Moissac, vient de mourir à Cahors, à l'âge de 52 ans, après un essai inutile de cure dans une station d'eaux thermales.

Belles Actions

M. le Préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction au sieur Cournord, Toussaint, ouvrier terrassier, à Molières, qui a sauvé une jeune fille en danger de se noyer dans un étang.

Distribution des prix aux élèves des écoles laïques

La distribution des prix aux écoles laïques de Cahors aura lieu le jeudi 13 août, sous la présidence de M. Auguste Mazières, adjoint au maire de Cahors.

La classe de 1895

Les Chambres s'étant séparées sans statuer sur le projet de loi qui fixait l'incorporation des recrues du 1^{er} au 15 octobre, l'appel sous les drapeaux de la classe 1895 aura lieu seulement du 10 au 20 novembre.

Les moutons du Lot à Paris

Parmi les départements français qui approvisionnent de moutons les abattoirs de la Villette, à Paris, le département du Lot vient en première ligne : En 1895, il en a fourni 72.743 têtes, soit pour plus de 2 millions de francs.

Concours musical d'Agen

Notre société musicale l'« Avenir Cadurcien », qui doit prendre part au grand concours musical d'Agen, quittera Cahors samedi soir par le train de 6 h. 30 et sera de retour lundi par le dernier train du soir.

Mairie de Cahors

Le maire de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance du public que le marché-foire du 15 août, jour de l'Assomption, se tiendra le samedi suivant, 22 août.

La St-Etienne

Cette année, la fête votive de la St-Etienne aura lieu sur la place des Petites-Bougeries, nouvellement agrandie et nivelée. Sans être indiscrets, nous pouvons d'ores et déjà annoncer qu'elle sera célébrée avec un éclat inaccoutumé. Rien n'y manquera, bombes, annonçant la fête ; Bal de jour et de nuit avec un excellent orchestre ; jeux divers, etc., etc.

Aussi nous sommes certains que nos gentilles cadurciennes répondront en masse à l'appel des organisateurs.

COUR D'ASSISES DU LOT

Affaire des époux Andrieu

Vol qualifié. Faux et usage de faux en écriture privée

Dans son audience de mardi, la Cour a condamné les époux Andrieu à cinq ans de travaux forcés chacun, à 100 francs d'amende et à la restitution des valeurs volées.

Audience du 5 août 1896

Affaire Henri Arnaud

Incendie volontaire et coups et blessures à ses ascendants

En 1896, les époux Arnaud étaient dans une situation des plus obérées. Ils devaient plus de 11.000 francs. Le 19 avril dernier, un huissier de Cahors les prévint qu'il avait reçu des ordres pour les faire déclarer en faillite.

Le 21 avril, leur maison devint la proie des flammes. Cet incendie s'était propagé avec une rapidité extraordinaire, dans des conditions qui faisaient supposer qu'il avait été allumé volontairement et à trois endroits différents.

L'opinion publique accusa aussitôt de ce crime Henri Arnaud, qui avait une conduite déplorable.

D'autre part, personne ne pouvait pénétrer du dehors dans la maison Arnaud pendant la nuit. Henri Arnaud protesta d'abord timidement de son innocence, mais il ne tarda point à faire des aveux complets. Il reconnut que le 20 avril, il n'était rentré qu'à une heure avancée de la nuit, après avoir dépensé dans une maison de tolérance jusqu'à son dernier sou et qu'il voulut alors faire profiter ses parents de la prime d'assurance de 30.000 fr.

Pour arriver à ce résultat, il se leva vers minuit, alluma sa lampe, monta au deuxième étage et mit le feu dans une chambre. Il se rendit ensuite au troisième étage et y mit également le feu ; il redescendit alors au premier étage et s'y coucha en attendant que l'on aperçut les flammes du dehors. Enfin, lorsque les voisins eurent donné l'éveil, il profita de ce que l'on était occupé à procéder au sauvetage de son vieux père infirme, pour pénétrer dans la chambre de sa mère, au premier étage, et y mettre le feu sous le lit à l'aide de sa lampe.

Le 22 avril, l'accusé persista devant M. le juge d'instruction dans ses aveux aussi détaillés et circonstanciés que possible.

Ce ne fut que quinze jours après qu'il crut devoir rétracter ses aveux.

L'information a, en outre, établi à l'encontre de l'accusé que dans le courant de l'année 1891, il souffleta sa mère ; qu'à cette même époque, il renversa son père d'une façon si brutale que ce vieillard, dit un témoin, aurait pu en avoir les reins brisés ; qu'enfin en février 1896, il frappa encore sa mère.

L'accusé est âgé de 27 ans. Il est défendu par M^e de Valon. M. Barathon du Mouceau, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Henri Arnaud est d'abord interrogé par M. le président sur les coups donnés et les violences exercées sur son père et sur sa mère.

Arnaud nie énergiquement et prétend que l'on confond avec une rixe qui s'est produite chez eux avec l'huissier de Lauzès.

Interrogé sur l'incendie, il nie en être l'auteur. Il explique que les aveux qu'il fit au commissaire de police et au juge d'instruction, disant qu'il croyait sa mère coupable et que ne voulant pas la voir mener en prison il s'est dévoué pour elle, et que dès qu'il a connu la vérité il a rétracté ses aveux.

Quatorze témoins à charge sont entendus. Ils disent comment l'incendie s'est propagé et comment l'attitude du fils Arnaud a paru suspecte en ce sens qu'il n'aidait pas à éteindre l'incendie, ni à transporter son père, infirme, au dehors.

Après une courte suspension d'audience, le ministère public prend la parole. Il conclut à une peine sévère.

Le défenseur conclut à l'acquiescement.

Le jury rapporte un verdict négatif sur la question de temps et de blessures, affirmatif sur la question d'incendie avec admission des circonstances atténuantes.

La cour condamne Henri Arnaud à cinq années de travaux forcés.

Le dentiste Lacarelle

Le dentiste Lacarelle qui, au mois de décembre dernier, défraya la chronique cadurcienne, est arrivé dimanche à Cahors et a été écroué à la maison d'arrêt.

Lacarelle doit comparaître devant le tribunal correctionnel sous inculpation de complicité de vol.

La foire du 3 août à Cahors

La foire du 3 août n'a pas été très importante. Les animaux qui ont été amenés se sont vendus aux prix suivants :

Bœufs. — Bœufs 200 paires environ. Les gras se sont vendus de 36 à 40 fr., les 50 kilog. Les attelages de 450 à 900 fr. la paire.

Le cours des veaux était de 0 fr. 75 le 1/2 kilog.

Moutons. — Moutons amenés 400. Les gras se sont vendus à raison de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilo, et les agneaux de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo. Les brebis et les agneaux pour l'élevage étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porc. — 300 jeunes porcs ont été mis en vente et livrés à raison de 15 à 40 fr. la pièce selon grosseur.

Halle aux grains. — Blé en vente 150 hectolitres, vendus 145, prix moyen 17 fr. l'hectolitre ;

Maïs en vente, 40 hectolitres, vendus 35, prix moyen 12 fr. 50 l'hectolitre.

Pommes de terre, 3 fr. 50 les 80 litres.

Place du marché. — La place du marché a été bien approvisionnée en denrées de toute sorte : Volailles grasses vendues à 0 fr. 80 le 1/2 kilo ; oisons de 4 à 7 fr. la paire ; jeunes canards de 1 fr. 50 à 3 fr. la paire ; œufs 0 fr. 50 la douzaine. Laine 0 fr. 50 et 0 fr. 55 le 1/2 kilo.

Il n'y a pas eu de vol ni d'accidents.

Luzech

Comme nous l'avions annoncé, c'était fête, dimanche, à Luzech. La fanfare, sous la présidence de M. Caviolle-Dumoulin, le sympathique juge de paix, donnait le premier concert inauguré depuis la fondation de cette société.

Salle splendidement décorée et éclairée, de plus tapissée de fraîche verdure.

Tout Luzech avait répondu avec empressement à l'appel qui lui avait été adressé. Beaucoup de dames et par suite de jolies toilettes. La salle offrait un aspect splendide.

Plusieurs artistes-amateurs de Cahors avaient prêté leur concours gracieux. Citons en passant les plus connus : MM. Dellard, Aubran, Frécheville, Rollès, Fabre et Fabié. Il n'est donc point surprenant que le concert ait réussi de tous points.

On a beaucoup remarqué la façon brillante dont M. Breil a tenu le piano.

Avons-nous besoin de dire que le public a vivement applaudi chacun des morceaux exécutés par la fanfare luzéchoise ?

M. Caviolle-Dumoulin, président, a, dans une

improvisation aussi heureuse que charmante, félicité et le nombreux auditoire accouru et les artistes qui s'étaient si brillamment acquittés de leur tâche.

Un punch a été offert ensuite à ces derniers. On a encore chanté, monologué et ri jusqu'à une heure tardive, comme eût dit Rabelais.

Entre temps, il a été fait, au profit des pauvres, une quête qui a produit une somme d'environ 50 francs, versée aussitôt au bureau de bienfaisance.

Nous adressons nos plus vives félicitations à tous ceux qui ont concouru au succès de cette charmante fête.

Puy-l'Evêque

Dimanche a eu lieu la distribution solennelle des prix à l'école supérieure de Puy-l'Evêque. Cette brillante fête de famille était présidée par M. Rey, député.

Y assistaient : le conseil municipal, les fonctionnaires.

Deux discours ont été prononcés par MM. Rey et Vayssières, qui ont été très applaudis.

Touzac

Un ami de l'instruction, M. J. Delcaillau, vient de donner à titre de don gracieux, l'emplacement nécessaire pour la construction d'une école communale.

Nous applaudissons à cet acte de générosité.

Gourdon

Dernièrement nous annonçons que diverses personnes avaient été mordues par un chien qu'on supposait enragé.

L'animal ayant été abattu, l'autopsie pratiquée par M. Gouloumès, démontra que le chien était atteint d'hydrophobie.

Dimanche soir, MM. Pons, pharmacien, Constant, élève en pharmacie, et Courtiol, portaient pour Paris et se rendaient à l'institut Pasteur, où ils subiront un traitement d'une quinzaine de jours.

Figeac

Vendredi, à trois heures du soir, dans la salle St-Fargeau, sous la présidence de M. Hergott, sous-préfet, a eu lieu la distribution des prix du collège.

Le discours d'usage prononcé par M. Cros, professeur de physique, a été très applaudi. Après une belle allocution de M. le président, empreinte du plus pur patriotisme, le palmarès a été lu.

Lacapelle-Marival

Notre compatriote, M. Etienne Cadiergues, frère du maire de Lacapelle-Marival, vient d'être reçu, à l'âge de vingt-quatre ans, docteur en droit.

Assier

Pour éviter la concordance avec la foire de Figeac, la foire d'Assier se tiendra le mardi 18 août.

Escompte et Recouvrements

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'Escompte et Recouvrements, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1^{er} août prochain.

GOUTEZ

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet
3, rue de la Préfecture

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 6 et 9 Août
De 8 h. à 9 h. 1/2

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Allegro Militaire | Doring. |
| La Poupée de Nuremberg (Ouvert.) | Adam. |
| L'Eclair (Fantaisie) | Halévy. |
| Les Merveilleuses (Valse) | Andran. |
| Les Mousquetaires au Couvent (Fant.) | Warney. |
| Pour les Bambins (Polka) | Farbach. |

Variétés

Pétrole et Alcool

On cherche de nouveaux débouchés à l'alcool qui coule à flots des gigantesques alambics des distilleries françaises. A la demande des syndicats agricoles, le ministre du Commerce, M. Boucher, vient de mettre à l'étude l'emploi pratique de l'éclairage à l'alcool, et une somme de cent mille francs est votée pour ouvrir un concours, décerner des prix aux lampes qui réaliseront le mieux le problème.

La flamme de l'alcool est très chaude mais non éclairante. Coiffons-la d'un manchon d'amiante et nous aurons une lumière magnifique réalisée déjà dans un certain nombre de lampes.

En déterminant ce mouvement sur la question de l'emploi de l'alcool dans l'éclairage, le gouvernement a eu en vue de protéger notre

industrie agricole, de favoriser la culture de la betterave.

N'y a-t-il pas lieu de prévoir la substitution de l'alcool au pétrole dans l'éclairage ? Ce sont alors des millions qui resteront chez nous et le quant pétrole restera en Amérique.

D'ailleurs cette question de l'éclairage public et privé par l'alcool a déjà préoccupé nos voisins d'Outre Rhin.

Le gouvernement allemand a consenti à dégrever l'alcool d'éclairage dont le prix ne serait que de 0,25 le litre. En France le Sénat doit examiner ce qu'il conviendra de faire pour diminuer le prix de l'alcool industriel dénaturé pour échapper aux énormes droits de l'alcool de consommation. Actuellement la dénaturation est coûteuse et elle est faite par l'addition d'un alcool météylique mêlé d'acétone d'un type déterminé et officiel dans les proportions de 15 pour cent.

Or, le prix de cet alcool est de 1 fr. 30 le litre, tandis que le droit de dénaturation est fixé à 37 fr. 50 l'hectolitre ; ajoutez à cela des droits d'octroi, on voit que le prix de l'alcool industriel ne saurait être de beaucoup inférieur à 1 franc c'est-à-dire quatre fois plus cher qu'en Allemagne. Même pourtant à ce prix de 1 franc le litre, l'éclairage à l'alcool est encore possible avec les lampes qui existent déjà.

Pour ne parler que des lampes françaises nous citerons les lampes Bengel et Callophane dans lesquelles de la vapeur d'alcool est amenée dans le brûleur du bec à incandescence et est enflammée comme du gaz ordinaire.

C'est dans cette flamme de vapeur d'alcool et d'air que l'on place à la manière ordinaire le capuchon qui devient incandescent. La lumière est identique à celle qu'on obtient avec les becs à incandescence. C'est de l'éclairage par incandescence avec combustion complète, suppression de l'odeur et de la fumée, diminution de la chaleur ; enfin toutes les qualités éprouvées de cette nouvelle lumière.

La lumière lumineuse d'une lampe brûlant 70 grammes d'alcool à l'heure est de 45 bougies, soit 4 carrels et demi ce qui est le prix de la bougie-heure à environ 0 fr. 03 c'est-à-dire le prix de l'ailclairage au pétrole. Avec un dégrèvement convenable l'éclairage à l'alcool serait plus avantageux que l'éclairage au pétrole.

Le syndicat de la distillerie agricole offre un prix de 500 francs pour une lampe de ce type ne donnant qu'un carrel et susceptible de remplacer la modeste lampe du paysan.

Aux inventeurs de chercher les meilleures conditions de ces nouvelles lampes qui ouvriraient une ère nouvelle à l'éclairage domestique et nous affranchiraient d'un produit que nous allons chercher à l'étranger.

Dernières nouvelles

Orage

Hier, vers midi, un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur notre région. On se serait cru à huit heures du soir, tellement le ciel était noir. Le tonnerre, semblable à un roulement sourd de tambour, n'a cessé de gronder pendant toute la durée de l'orage.

La pluie tombait à torrents. Des nouvelles venues de Montcuq, Lalbenque, St-Paul-Labouffie, Lhosptalet, etc., nous apprennent que les récoltes ont été complètement détruites par la grêle.

Agen, 5 août.

L'orage de ce matin est un des plus violents qui, de mémoire d'homme, aient éclaté sur notre contrée.

Krach colossal

Chicago, 5 août.

MM. Moore frères, de Chicago, les fondateurs de deux sociétés très importantes, ont été déclarés en faillite hier. Leur capital social s'élevait à la somme de 100 millions de francs. Le passif, qui n'a pu être encore évalué, est énorme.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS



FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

ÉTUDE
DE
M^e Paul BON
AVOUÉ A CAHORS
Boulevard Gambetta N^o 31

VENTE

SUR
SURENCHÈRE
DU DIXIÈME
AU PLUS OFFRANT
ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
A l'extinction des feux

De divers immeubles situés dans la Commune de Gigouzac, ayant appartenu au sieur Pierre MIQUEL, propriétaire au Mas-de-Barrade dite Commune de Gigouzac.

L'Adjudication aura lieu le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, jour de vendredi à midi et heures suivantes à l'audience du tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de justice de la dite ville, en chambre des criées (audience des vacations).

En vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors en date du six juillet, mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré et signifié et devenu définitif.

Il sera procédé,

Sur les poursuites, requête et diligences, de dame Antoinette-Joséphine TOURNIER sans profession, épouse du sieur René MIQUEL propriétaire avec lequel elle demeure au Mas-de-Barrade Commune de Gigouzac, à ces fins autorisée par justice, suivant jugement du dit tribunal en date du quinze juin dernier aussi enregistré et signifié.

Laquelle a constitué M^e Paul BON pour son avoué près le dit tribunal.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Le dit Pierre MIQUEL son mari, vendeur et 2^o Monsieur Pierre CALMON propriétaire domicilié au Mas-de-Bris Commune de Gigouzac acquéreur, lesquels ont pour avoué constitué près le dit tribunal, M^e Camille SAUTET, domicilié dite ville, place du palais de justice, numéro 7.

A la vente sur surenchère du dixième en un seul lot, des immeubles dont la désignation va suivre, qui à la date du dix avril dernier, avaient fait l'objet d'une vente consentie par le dit MIQUEL au dit CALMON, suivant acte retenu par M^e SCUDIER, notaire à St-Denis-Catus enregistré et transcrit, et moyennant un prix de sept cent quatre-vingts francs, ensemble les charges et conditions stipulées au dit acte.

DÉSIGNATION DES Immeubles surenchérés ET A VENDRE

Article 1^{er}

Un entier immeuble en nature de Châtaigneraie dit Crozesfond sis aux

appartenances du Mas-de-Bris, Commune de Gigouzac, confrontant à BALDY, PAILLET et SALINIÉ Victor.

Article 2

Un bois sis à Camy numéro 739 section C du plan cadastral de Gigouzac, confrontant à CALMON acquéreur; chemin de Camy et Pierre TISSANDIÉ.

Article 3

Un article en nature de bois sis au Theil commune d'Uzech, confrontant à VAYSSE, PEYRILLES, RÉDOULÈS, Jeanne MIQUEL et CALMON acquéreurs.

Tels ces immeubles qu'ils avaient été recueillis par le sieur MIQUEL vendeur dans la succession de son père.

Article 4

Un entier article en nature de châtaigneraie dit Lous Rossés compris sous les numéros 717 et 718 section C du plan cadastral de Gigouzac, confrontant la propriété de l'acquéreur, de ROQUES, TALOU et RÉDOULÈS.

Tel cet immeuble qu'il provenait à MIQUEL, vendeur de BRIS Jean suivant acte sous-seing privé du 18 mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré à Catus le six juin suivant F^o 69 C^o 2.

Article 5

Un entier article en nature de terre dit au Mas-de-Bris Commune de Gigouzac, confrontant communal public, chemin public du Mas-de-Bris à Gigouzac, RÉDOULÈS, ancien chemin de Gigouzac à Uzech, numéro 944 section C, du plan cadastral de la Commune de Gigouzac.

Cet immeuble provenait à MI-

QUEL du sieur Jean LASVIGNES propriétaire à Gigouzac suivant acte sous sa date, retenu par M^e LAS-FARGUES, notaire à Crayssac enregistré.

Article 6

Une terre en friche dit Mas de Brandol formant partie des numéros 925, 926, 927, 928 section C du plan cadastral de la Commune de Gigouzac, confrontant RELHIÉ, route numéro 4 de Gigouzac à Uzech, chemin public de Mas-de-Brandoul au champ Vieil et Ros-signal, avec convention que la route borne la partie vendue du côté du midi.

Cet article provenait à MIQUEL pour l'avoir acquis de Jean VINCENT dit Cadet et Marie CHAM-BAT, suivant acte de M^e CAM-BORNAC, notaire à Catus du neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-deux enregistré et transcrit.

Tous les immeubles précités ont été vendus et seront à nouveau adjugés avec toutes leurs appartenances, circonstances et dépendances, tels qu'ils se poursuivent et comportent — et avec leurs servitudes actives et passives.

N. B. — Dans l'acte de vente précité il fut inséré la clause ci-après qui devra être respectée par l'adjudicataire :

« Il est expliqué que les immeubles précités font partie du bail consenti au sieur DELSOY Fir-min, propriétaire au Mas de Simon Commune de Mechmont ; que ce bail n'arrivera à expiration que le dix-neuf novembre mil neufcent deux, qu'en conséquence l'acquéreur ne pourra entrer en possession qu'à cette date, mais il lui est délégué sur le montant du dit bail qui est de cinq cents

francs par an, une somme de trente-neuf francs payable annuellement à raison de neuf francs soixante-quinze centimes payable par trimestre aux époques fixées dans le dit bail. »

Une expédition du contrat de vente a été ou sera déposée avant la vente au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y servir conformément à la loi de minutes d'enchères et y être tenue à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans déplacement et y faire tels dires et observations que l'on avisera.

En conformité du jugement dont s'agit qui a validé la surenchère formée par la dite dame TOURNIÉ épouse MIQUEL, les dits immeubles seront mis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix ci-après formant le montant de la surenchère, en outre des frais et charges qui seront payables en sus du prix et annoncés avant l'adjudication.

MISE A PRIX :
huit cent cinquante 858 fr.
huit francs ci.

Pour placard certifié conforme.
Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'Acoué poursuivant :

Signé : **BON.**

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-seize, F^o C^o Regu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

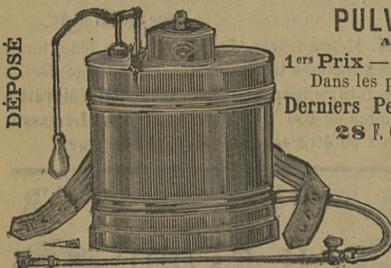
Signé : de Framond, receveur.

S'adresser pour tous renseignements à M^e BON, avoué poursuivant la vente et sur les lieux pour visiter.



Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en **48 HEURES** les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: **Spitaëls**, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

GUERISON
Certain et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
sans les
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présente à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^o jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Aide-
Major des Hôpitaux M^o 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long

0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

| | |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p ^r dames 575 fr. pneumatique DUNLOP |
| id. n ^o 1 375 fr. — — | id. n ^o 1 id. 450 fr. — |
| id. n ^o 2 325 fr. — — | id. n ^o 2 id. 375 fr. — |

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.